

Huile essentielle Marjolaine à coquilles Bio

Certificat de conformité IFRA

Conformément au Code of Practice de l'International Fragrance Association (IFRA – 51 ème amendement du 30 juin 2023 et ses modifications)

Version: 1 Date de version: 02/07/2024 Langue: FR

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Huile essentielle de Marjolaine à coquilles

Code produit: HEMC

Référence du standard : HEMCES

Certification : Certifié agriculture biologique par FR-BIO-01 Nom botanique : Origanum majorana / Majorana hortensis

Nom INCI: ORIGANUM MAJORANA FLOWER OIL

Numéro EINECS : 282-004-4 Numéro CAS EINECS : 84082-58-6 Numéro CAS TSCA : 8015-01-08 Numéro FEMA : 2663 (oil) Numéro CoE : COE316 Numéro FDA : CFR.21 §182.20

Autres / Others : NA

Mode d'obtention : Distillation à la vapeur d'eau

Partie utilisée : Sommités fleuries

Origine(s): Egypte

1.2. Renseignements concernant le fournisseur du certificat de conformité IFRA

Nom : SAS GAROMA Rue : 187 chemin de la cave

Code postal/Ville: 30580 Brouzet-lès-Alès

Pays: France

Téléphone : +33 (0) 4 22 84 02 00 Site web : www.belair.bio Email: contact@belair.bio

SECTION 2: Tableau de catégories des produits

La société GAROMA SAS certifie que, dans la mesure de ses connaissances, l'huile essentielle référencée ci-dessus, satisfait aux Standards ou aux obligations du Code of Practice de l'International Fragrance Association (IFRA – 51ème amendement du 30 Juin 2023 et ses modifications), à condition qu'il soit utilisé dans les catégories de produits suivantes au maximum de concentration (%) indiqué dans le tableau ci-dessous (voir les affectations des produits en Section 6) :

Catégories de produits IFRA	Concentration maximale d'utilisation de l'huile essentielle dans le produit fini (%)			
Catégorie 1	≤	2.40	(%)	
Catégorie 2	≤	4.60	(%)	
Catégorie 3	≤	2.40	(%)	
Catégorie 4	≤	84.00	(%)	
Catégorie 5A	≤	15.00	(%)	
Catégorie 5B	≤	1.24	(%)	
Catégorie 5C	≤	2.40	(%)	
Catégorie 5D	≤	0.42	(%)	
Catégorie 6	≤	6.20	(%)	
Catégorie 7A	≤	2.40	(%)	

Catégorie 7B	≤	2.40	(%)
Catégorie 8	≤	0.42	(%)
Catégorie 9	≤	10.00	(%)
Catégorie 10A	≤	10.00	(%)
Catégorie 10B	≤	10.00	(%)
Catégorie 11A	≤	0.42	(%)
Catégorie 11B	≤	0.42	(%)
Catégorie 12	≤	100.00	(%)

NB : 1000 ppm : 0,1000% ; 100 ppm = 0,0100% ; 10 ppm = 0,0010% ; 1 ppm = 0,0001%

SECTION 3: Substances soumises à restriction

Substance	N° CAS	Concentration dans l'huile essentielle (%)		Recommandation IFRA	
Citronellol	106-22-9	≤	0.50	%	RESTRICTION
Geraniol	106-24-1	≤	0.50	%	RESTRICTION
estragol	140-67-0	≤	0.50	%	RESTRICTION
carvone	99-49-0	≤	0.40	%	RESTRICTION
Citral	5392-40-5	≤	0.20	%	RESTRICTION
Eugenol	97-53-0	≤	0.20	%	RESTRICTION

SECTION 4: Substances soumises à spécification

Substance	N° CAS	N° CAS Concentration dans l'huile essentielle (%)		essentielle (%)	Recommandati on IFRA
Limonene	138-86-3	≤	4.00	%	SPECIFICATION
Linalool	78-70-6	≤	3.00	%	SPECIFICATION

SECTION 5: Substances interdites*

Substance	N° CAS	Concentration dans l'huile essentielle (%)		Recommandation IFRA	
NA	NA	≤	NA	%	PROHIBITION

^{*}Naturellement présent dans l'huile essentielle (tolérance 100ppm dans le produit fini)

SECTION 6. Alimentaire

Pour les classes 1 et 6, à cause d'une possible ingestion, il est recommandé de s'assurer du caractère alimentaire de l'ingrédient :

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

Tox aiguë. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion

Classification selon l'organisation internationale de l'industrie des arômes alimentaires IOFI (International Organization of the Flavor Industry)

Global Reference List of Natural Complex Substances/Natural Flavouring Complexes (2020-04-22)

Latin Name	English Name	FEMA	US FDA	COE
Majorana hortensis Moench	Marjoram	2659 (oleoresin); 2661 (seed); 2662 (sweet marjoram); 2663 (oil) ;	CFR.21 §182.20	COE316

7. Phototoxicité

Pour les classes 1, 2, 3A, 3B, 3C, 4A, 4B, 4C, 4D, 5, 7B, 8A, 9C, il est recommandé de s'assurer de la possible phototoxicité de l'ingrédient :

• Cette huile essentielle ne présente pas d'effet phototoxique

N° CAS	Substance phototoxique	Concentration min (%)	Concentration max (%)
NA	Citrus oils and other furocoumarins containing essential oils	0.00	ND
7437-55-0	8-Geranyloxypsoralen (furocoumarine)	0.00	ND
523-50-2	Angelicin (furocoumarine)	0.00	ND
7380-40-7	Bergamottin (furocoumarine)	0.00	ND
484-20-8	Bergapten (furocoumarine)	0.00	ND
486-60-2	Bergaptol (furocoumarine)	0.00	ND
482-25-7	Byakangelicin (furocoumarine)	0.00	ND
26091-79-2	Byakangelicol (furocoumarine)	0.00	ND
487-06-9	Citropten (furocoumarine)	0.00	ND
206978-14-5	Epoxybergamottin (furocoumarine)	0.00	ND
2880-49-1	Heraclenin (furocoumarine)	0.00	ND
531-59-9	herniarin (furocoumarine)	0.00	ND
482-44-0	Imperatorin (furocoumarine)	0.00	ND
482-45-1	Isoimperatorin (furocoumarine)	0.00	ND
482-27-9	Isopimpinellin (furocoumarine)	0.00	ND
13849-08-6	Marmesin (furocoumarine)	0.00	ND
298-81-7	methoxsalen (furocoumarine)	0.00	ND
737-52-0	Oxypeucedanin (furocoumarine)	0.00	ND
2643-85-8	Oxypeucedanin hydrate (furocoumarine)	0.00	ND
2543-94-4	Phellopterin (furocoumarine)	0.00	ND
66-97-7	Psoralen (furocoumarine)	0.00	ND
3902-71-4	trioxsalen (furocoumarine)	0.00	ND

SECTION 8: Catégorie de produits

8.1. Les catégories du 51e amendement

Catégorie 1	Produits pour les lèvres de tous types (rouges à lèvres solides et liquides, baumes, transparents ou colorés etc.) Les produits qui contiennent des écrans solaires ne sont pas listés séparément et sont inclus dans le type de produit principal (ex : les crèmes pour les lèvres contenant des écrans solaires sont incluses dans la catégorie des produits pour les lèvres)
	Jouets pour enfants. Ce type de produit a été placé dans la catégorie 1 en raison de l'absence de données d'exposition. Si les données d'exposition deviennent disponibles, ce type de produits peuvent être re-catégorisés.
Catégorie 2	Déodorants et antitranspirants de tous types, y compris tout produit avec une utilisation prévue ou raisonnablement prévisible sur les aisselles ou étiqueté en tant que tel (spray, stick, roll-on, aisselles, déo-cologne, etc.)
J	Sprays pour le corps (y compris les brumes pour le corps)
	Produits pour les yeux de tous types (ombre à paupières, mascara, eye-liner, maquillage des yeux, masques pour les yeux, patches pour les yeux, etc.), y compris les soins pour les yeux et les hydratants
	Maquillage du visage et fond de teint
	Démaquillants pour le visage et les yeux
	Patches pour les pores du nez
Catégorie 3	Lingettes ou tissus rafraîchissants pour le visage, le cou, les mains, le corps Ces produits ont été placés en Catégorie 3 en raison de l'absence de données d'exposition, mais il est reconnu que ces produits sont génériques pour les hommes et les femmes et qu'ils présentent des similitudes avec les types de produits de cette catégorie. Si des données sur l'exposition deviennent disponibles, ces types de produits pourraient être reclassés.
	Peinture pour le corps et le visage (pour enfants et adultes) Ces produits ont été placés en Catégorie 3 en raison de l'absence de données d'exposition, sur l'hypothèse que ce produit est appliqué avec le bout des doigts et non avec les paumes. Si des données sur l'exposition deviennent disponibles, ce type de produit peut être reclassé.
	Masques pour le visage et le contour des yeux
Catégorie 4	Parfums fins hydroalcooliques et non hydroalcooliques de tous types (Eau de Toilette, Parfum, Cologne, parfum solide, crème parfumée, après rasage de tous types, etc.)

	Bracelets parfumés
	Ces types de produits ont été placés en Catégorie 4 en raison de l'absence de données d'exposition et sur la base d'hypothèses incluant l'utilisation sans rinçage sur le poignet. Si des données sur l'exposition deviennent disponibles, ce type de produit peut être reclassé.
	Ingrédients de kits de parfums et de mélanges de parfums pour kits cosmétiques
	Crèmes pour le corps, Huiles, Lotions de tous types
Catégorie	Produits de soins des pieds (crèmes et poudres)
5A	Répulsifs d'insectes (destinés à être appliqués sur la peau)
	Poudres et talc (à l'exception des poudres et talcs pour bébés)
Catégorie	Toniques pour le visage
5B -	Hydratant et crèmes pour le visage
	Crèmes pour les mains
Catégorie 5C	Produits de soins des ongles, y compris les crèmes pour les cuticules, etc.
	Assainissant pour les mains
Catégorie 5D	Crèmes/Laits pour bébés, huiles pour bébés, poudres et talcs pour bébés Les produits qui contiennent des écrans solaires ne sont pas listés séparément et sont inclus dans le type de produit principal (ex : les crèmes pour les lèvres contenant des écrans solaires sont incluses dans la catégorie des produits pour les lèvres)
	Dentifrices
	Bains de bouche, y compris sprays pour l'haleine
Catégorie 6	Poudres dentifrices, languettes, tablettes pour le nettoyage de la bouche Les limites d'exposition pour ces produits sont établies pour réduire le risque de sensibilisation cutanée péri-orale et, à ce titre, ne sont pas liées à des considérations de niveaux sécuritaires pour l'ingestion. Pour l'évaluation de la toxicité systémique, seule l'ingestion accidentelle est prise en compte.
Catégorie 7A	7A: Traitements capillaires permanents ou autres traitements chimiques pour les cheveux (à rincer) (ex: défrisants), y compris les colorations capillaires à rincer Les ingrédients parfumés des permanents et autres traitements chimiques capillaires ont été placés en Catégorie 7. Il n'existe pas de données sur l'exposition à ces types de produits. Il est reconnu que ces types de produits impliquent une exposition répétée de fiable fréquence. Afin de définir une exposition quotidienne, un produit de substitution conservateur a été choisi, à savoir les conditionneurs sans rinçage. Si des données sur l'exposition deviennent disponibles, ces types de produits peuvent être reclassés.
	Sprays pour les cheveux de tous types (flacons-pompes, sprays aérosols, etc.)
	Aides au coiffage des cheveux autres qu'en sprays (mousses, gels, conditionneurs sans rinçage)
Catégorie 7B	Traitements capillaires permanents ou autres traitements chimiques pour les cheveux (sans rinçage) (ex : défrisants), y compris les colorations capillaires sans rinçage
	Shampooings secs (shampooings sans eau)
	Déodorants pour cheveux
	Lingettes intimes
Catégorie 8	Lingettes pour bébés Pour le 49e amendement, les effets phototoxiques sont pris en considération pour la catégorie 8 (Produits présentant une exposition anogénitale importante), pour des raisons de prudence afin de tenir compte des utilisations potentielles des produits qui pourraient inclure une exposition au soleil (par exemple, les lingettes pour bébés).
	Savon en pain
	Channel and de tour time
-	Shampooings de tous types
	Nettoyants pour le visage (à rincer)
Catégorie 9	
Catégorie 9	Nettoyants pour le visage (à rincer)

	Gels nettoyants, produits pour le bain et shampooings pour bébés
-	Gels pour le bain, mousses, sels, huiles et autres produits ajoutés à l'eau du bain
	Produits de soins de pieds (quand les pieds sont placés dans un bain)
-	Crèmes à raser de tous types (sticks, gels, mousses, etc.)
	Tous les produits dépilatoires (y compris pour le visage) et cires pour épilation mécanique
	Détergent pour lavage à la main (y compris les concentrés)
-	Prétraitement du linge de tous types (par exemple, pâte, sprays, bâtons)
	Détergent pour le lavage de la vaisselle à la main (y compris les concentrés) Par souci d'extrême prudence, l'exposition pour les savons liquides (0,2 mg/cm2/jour) est utilisée pour les produits
Catégorie	liquides pour laver la vaisselle à la main (la valeur HERA est de 0,01 mg/cm2/jour). Ceci prend en compte les
10A	consommateurs qui utilisent les liquides pour laver la vaisselle comme un savon liquide
	Nettoyants pour surfaces dures de tous types (nettoyants pour salles de bains et cuisines, cire pour meubles, etc.)
	Détergents pour machines à laver avec contact avec la peau (par exemple, liquides, poudres), y compris les concentrés
	Kits de nettoyage à sec
	Lingettes pour siège de toilette
	Assouplissants de tissus de tous types, y compris les lingettes d'assouplissants de tissus
Catégorie 10B	Produits d'entretien ménager d'autres types, y compris les nettoyants pour tissus, les nettoyants pour surfaces souples, les nettoyants pour moquettes, les vaporisateurs et les lingettes de polissage pour meubles, les lingettes de nettoyage du cuir, les détachants, les vaporisateurs de régénération des tissus, les produits de traitement pour textiles (par exemple, vaporisateurs d'amidon, tissus traités avec des parfums après le lavage, désodorisants pour textiles ou tissus)
	Cire pour sols
	Huile parfumée pour lampes, diffuseurs à roseaux, pots-pourris, recharges liquides pour les désodorisants (systèmes
	sans cartouche), etc
	Eau de repassage (eau distillée odorisée)
	Tampons conventionnels, serviettes, coussinets interlabiaux pour l'hygiène féminine
Catégorie 11A	Couches (bébé et adulte)
114	Culotte, serviette pour incontinence adulte
	Papier hygiénique (sec) Collants avec produits hydratants
-	Chaussettes parfumées, gants
-	Mouchoirs en papier (mouchoirs secs
Catégorie	Serviettes de table
11B	Serviettes en papier
-	Sacs emplis de noyaux
•	Masques faciaux (papier/protecteur), par exemple masques chirurgicaux non utilisés comme dispositif médical
	Engrais solides (granulés ou poudre)
	Bougies de tous types (y compris encastrées)
	Détergents pour le lavage en machine avec un contact minimal avec la peau (par exemple, tablettes liquides, dosettes)
	Désodorisants et parfums automatisés de tous types (aérosols concentrés avec doses mesurées (plage de 0,05-0,5mL/ pulvérisation), plug-ins, systèmes fermés, substrat solide, diffusion par membrane, électrique, poudres, sachets parfumés, encens, recharges liquides (cartouche), cristaux désodorisants)
	Systèmes de distribution d'air
	Litière pour chats
	Étuis de téléphone portable
Catégorie 12	Désodorisants/masques non destinés à entrer en contact avec la peau (par exemple, désodorisants pour machines à sécher les tissus, poudres pour tapis)
	Carburants
	Insecticides (par exemple, serpentin anti-moustique, papier, électrique, pour les vêtements) à l'exclusion des aérosols/pulvérisateurs
	Bâtonnets de mousse ou d'encens
	Détergents pour lave-vaisselle et désodorisants - pour le lavage en machine
	Jeux de société olfactifs
	Peintures

Articles en plastique (à l'exception des jouets)
Grattage et reniflage	
Paquet de senteurs	
Système de diffusion (du parfum (utilisant la technologie de l'air sec) > Cirages pour chaussures
Blocs de rebord (toilet	ttes)
cutanée par la formul	on cutanée négligeable attendue de ces produits, le risque d'induction d'une sensibilisation ation et l'utilisation normales de ces produits est considéré comme négligeable. Par conséquent, ingrédient parfumant n'est pas limitée dans le produit fini.

8.2. Informations complémentaires

Ce certificat ne s'applique qu'au produit référencé ci-dessus, qui n'est lui-même qu'un ingrédient du produit fini. Le fabricant qui l'utilise ne pourra en aucun cas s'en prévaloir pour s'exempter de ses propres responsabilités et obligations.

Les informations contenues dans ce certificat de conformité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. L'évaluation des composants individuels a été réalisée selon les exigences de sécurité de l'IFRA Code of Practice. Les recommandations IFRA concernant les restrictions d'utilisation sont basées sur des évaluations de sécurité effectuées par le RESEARCH INSTITUTE FOR FRAGRANCE MATERIALS (RIFM) et sont appliquées par le comité scientifique de l'IFRA. Le client est responsable de s'assurer de la sécurité définitive du produit final (contenant cet ingrédient de parfumerie) qui soit être vérifiée avec des tests ad'hoc. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.